

Introduction

1. La réunion du Bureau s'est tenue à Rabat à l'Hôtel TOUR HASSAN, les 9 et 10 novembre 1995 à l'invitation du gouvernement marocain.

Session inaugurale

2. Avant les sessions officielles de la réunion du Bureau, sur proposition du président, une session inaugurale s'est tenue le 9 novembre à 9 h 30, à laquelle avaient été invités M. Meziane Belfkih, ministre marocain des Travaux publics, l'Ambassadeur El Ghali Benhima, Directeur Général de la Coopération internationale et les représentants d'organisations internationales au Maroc.
3. M. Nourdine Benomar Alami, ministre marocain de l'Environnement et président du Bureau a déclaré ouverte la session, a souhaité la bienvenue à tous les participants et a souligné que la réunion était tenue à un moment important suite aux décisions importantes prises pendant les réunions de Barcelone. Il a donc proposé que des représentations d'organisations régionales et internationales assistent à la session d'ouverture afin que d'éventuels partenaires soient tenus au courant de notre nouvelle orientation.
4. Il a souligné que le bassin méditerranéen se trouvait en face de menaces environnementales que seules des stratégies régionales pouvaient contrarier expliquant que le PAM était un instrument particulièrement adéquate.
5. Le ministre a déclaré que le PAM Phase II visait à remédier aux insuffisances de la première phase. Ainsi, l'adoption de l'Action MED 21, la création de la Commission méditerranéenne de développement durable et l'adoption des divers protocoles avaient contribué à véritablement intégrer l'environnement et le développement dans la région méditerranéenne, ce qui allait demander le renforcement de la coopération technique, économique et financière entre les pays riverains de la Méditerranée.
6. Il a en outre mentionné que des ressources financières insuffisantes pourraient être un obstacle entravant cette coopération. Les donateurs et les institutions financières doivent insérer les priorités du PAM dans leurs stratégies. Il a cité la 3ème phase du Programme METAP comme un bon exemple de coopération entre la Banque mondiale, la Banque européenne d'investissement, le PNUD et le PAM.
7. Il a proposé d'instituer des rencontres périodiques et des relations permanentes entre ces organisations et l'Unité de coordination, a lancé un appel aux pays méditerranéens afin qu'ils intègrent davantage les objectifs du PAM dans leurs propositions pour le METAP III.

8. Il a ajouté que cette réunion du Bureau était également importante car elle se tenait à la veille de la Conférence sur la coopération euro-méditerranéenne qui constituerait un tournant dans les relations entre les deux rives de la Méditerranée.
9. M. L. Chabason, Coordonnateur du PAM, a remercié le président et le gouvernement marocain d'avoir accueilli la réunion du Bureau et de l'hospitalité généreuse offerte à tous les participants. Il a souhaité la bienvenue aux participants au nom du Directeur Exécutif du PNUE. Il a souligné qu'il était nécessaire de faire des efforts collectifs pour préserver l'environnement méditerranéen dans tous ses aspects. Le Coordonnateur a procédé à un bref rappel des objectifs, activités et structure du PAM et de la coopération avec les organisations internationales (OMS, FAO, Banque mondiale, etc). Il a conclu sa déclaration en soulignant le fait que tout le programme du PAM était en réalité fondé sur la volonté politique des états et des collectivités locales à collaborer et coopérer étroitement pour lutter contre la pollution en Méditerranée et mettre en oeuvre des programmes de développement durable dans la région.
10. M. T. Garvey, observateur de la Banque mondiale a informé la réunion des faits nouveaux concernant la finalisation de la Phase III du METAP et a expliqué que le METAP était un partenariat régional de quatre bailleurs de fonds principaux (la Communauté européenne, la Banque européenne d'investissement, le Programme des Nations Unies pour le Développement et la Banque mondiale) et 13 pays en développement de la région. Le METAP mobilisait des fonds octroyés pour assister d'un point de vue technique à identifier des projets, renforcer les capacités de gestion en matière d'environnement et mettre en place des projets écologiquement rationnels. De 1990 à 1995, le METAP a mobilisé plus de 30 millions de dollars E.U. pour appuyer plus de 100 activités d'assistance technique.
11. Il a souligné que la 3ème Phase du METAP couvrirait la période 1996-2000. Le programme se concentrerait sur une gestion plus réceptive et des procédures plus rationalisées, le rôle plus important que les pays devraient jouer, un appui renforcé en matière de stratégie, de nouveaux investissements et moyens, et en particulier la préparation du projet. Diverses consultations avec les bailleurs de fonds, les pays et les organisations régionales ont eu lieu. Le programme devrait se concentrer sur des thèmes prioritaires pour converger sur la prévention, des approches politiques et institutions intégrées.
12. Il a informé la réunion qu'une Unité de préparation de projet serait créée dans la région et qu'un programme de partenariat public - privé serait mis en place visant à encourager une plus grande participation du secteur privé ainsi qu'un transfert des technologies et à accroître les investissements.
13. Treize pays méditerranéens ont mis au point leur portefeuille de propositions. Des initiatives régionales pour venir en appui aux portefeuilles de propositions ont été lancées.

14. Enfin, il a déclaré que le PAM prendrait part au Comité directeur du METAP comme partenaire avec la Commission Européenne, la BEI, le PNUD et la Banque mondiale, se concentrant plus particulièrement sur le renforcement des capacités. Le programme conjoint avec l'Unité de coordination et le CAR/PAP permettra d'évaluer l'expérience passée et les leçons tirées des domaines prioritaires dans la planification intégrée des zones côtières. Par la collaboration avec l'Unité de coordination et le CAR/ASP, il sera possible de concevoir un nouveau programme relatif à la diversité biologique, aux aires spécialement protégées et au patrimoine culturel dans la région. En collaborant avec le CAR/Plan Bleu, on se concentrera sur la mise au point d'indicateurs de performance et de repères.
15. En conclusion de sa déclaration, le représentant de la Banque mondiale a souligné que la Banque mondiale et le PAM avaient commencé à travailler en étroite collaboration et qu'il espérait un plus ample renforcement de ce genre de coopération.
16. A la fin de la session inaugurale, le président a remercié les ministres marocains et les représentants des organisations internationales de l'intérêt qu'ils avaient porté à la réunion et de leur participation.

Point 1 de l'ordre du jour Ouverture de la réunion

17. M. Nouridine Benomar Alami, ministre marocain de l'Environnement et président du Bureau a déclaré ouverte la réunion. Mme Elisavet Papazoi, vice-présidente (Grèce), M. Mohamed Fawzi, représentant M. Salah Hafez, vice-président (Egypte), M. Dror Amir, représentant M. Israel Peleg, vice-président (Israel), M. Slimane Zaouche, vice-président (Algérie) et M. José Ramón González Lastra, représentant M. Joaquin Ros, rapporteur (Espagne) étaient présents.

M. Lucien Chabason, Coordonnateur du PAM et M. Ibrahim Dharat, administrateur de programme (hors classe) du PAM, représentaient le Secrétariat. M. I. Dharat faisait office de secrétaire technique de la réunion.

18. La liste des participants figure à l'annexe I du présent rapport.
19. Au nom du Bureau, le président a exprimé ses condoléances les plus sincères au représentant d'Israël pour l'acte criminel contre le Premier Ministre d'Israël. Il a déclaré que le Bureau condamnait cet acte terroriste et demandait au représentant d'Israël de bien vouloir transmettre les condoléances du Bureau au gouvernement d'Israël.
20. Le vice-président d'Israël a souligné que la mort de M. Yitzhak Rabin était une grande perte pour tous les Israéliens et les peuples attachés à la paix du monde. Il a exprimé tout particulièrement sa reconnaissance aux peuples de la région méditerranéenne et à leurs dirigeants pour l'intérêt et la sympathie

qu'ils avaient montrés. Il a assuré la réunion que son pays poursuivrait sa quête d'une paix durable et générale et continuerait à renforcer la coopération avec tous ses voisins.

21. Le président a félicité Mme Corine Lepage de son nouveau mandat de ministre de l'Environnement de France. Il a prié l'observateur de la France de transmettre les félicitations du Bureau au ministre de l'Environnement.
22. Le vice-président d'Algérie a exprimé les regrets du ministre algérien de l'Environnement qui se trouvait dans l'incapacité d'assister à la réunion, son pays étant en période électorale.

Point 2 de l'ordre du jour Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux

23. La réunion a adopté l'ordre du jour provisoire figurant dans le document UNEP/BUR/47/1/Rev.1, avec quelques changements mineurs.
24. Le Bureau a pris note du mandat du Bureau des Parties contractantes adopté par la Neuvième réunion ordinaire des Parties contractantes (Barcelone, 5-8 juin 1995 - document UNEP(OCA)/MED IG 5/16, annexe XIII, appendice I) et qui s'applique dorénavant aux réunions et travaux du Bureau.
25. Conformément à l'article V du mandat du Bureau, le président a informé la réunion qu'il avait invité la France à prendre part à la réunion en tant qu'observateur.

Point 3 de l'ordre du jour: Rapport du Coordonnateur sur l'état d'avancement des activités menées depuis la Neuvième réunion ordinaire des Parties contractantes (Barcelone, 5-8 juin 1995)

Point 4 de l'ordre du jour: Mise en oeuvre des décisions de la Neuvième réunion ordinaire des Parties contractantes (Barcelone, 5-8 juin 1995) et de la Conférence de plénipotentiaires sur la Convention de Barcelone (Barcelone, 9-10 juin 1995)

26. M. L. Chabason a présenté les grandes lignes du rapport sur l'état d'avancement, figurant dans le document UNEP/BUR/47/3 et s'est concentré plus spécifiquement sur les points suivants:

(i) Coordination du Programme

(a) Budget du PAM et position des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée

27. Le Coordonnateur a souligné que la situation financière du PAM s'était améliorée depuis le versement de la contribution italienne. Néanmoins, il a ajouté que certains pays n'avaient pas encore versé leurs arriérés. A cet égard, il a nommé principalement la Libye. Il a informé la réunion des efforts entrepris en ce qui concerne la Libye. Il a également indiqué comment les fonds disponibles avaient été alloués pour les différentes priorités approuvées par les Parties contractantes.
28. Il a souligné que le Secrétariat avait actuellement entrepris la préparation du budget-programme pour 1997, en tenant compte du PAM Phase II et des décisions des Parties contractantes. Il a indiqué que le Secrétariat présentera une proposition concrète à cet égard au Bureau lors de sa prochaine réunion.
29. **Après une brève discussion, le Bureau a pris note de ces informations et a demandé au Secrétariat de présenter à la prochaine réunion une proposition de budget-programme pour 1997.**
- (b) Conférence sur la coopération euro-méditerranéenne (Barcelone, 27-28 novembre 1995)**
30. Le Coordonnateur a présenté le sujet et indiqué que dans les projets de documents de la Conférence, une partie importante était consacrée à l'environnement méditerranéen. Il a informé la réunion des consultations qu'il avait eues à propos de la présence du PAM à la Conférence au cours desquelles, il avait été informé de façon non officielle que, puisque la Conférence aurait un caractère politique, seuls les gouvernements y seraient représentés.
31. Le président a mentionné qu'il avait également entrepris certaines démarches et qu'il avait reçu la même réponse. Il a souligné que compte tenu du rôle du Bureau et de l'avenir du Bassin méditerranéen, il serait important que le PAM soit invité.
32. Après un long échange de vues, il est apparu que les documents de la Conférence consacraient une grande partie au PAM et à son rôle d'instrument important pour la coopération euro-méditerranéenne. De plus, les membres du Bureau ont souligné que le PAM devrait être plus impliqué dans le processus de suivi de la Conférence en prenant part aux réunions ad hoc des hauts fonctionnaires et des experts.

33. A la fin de la discussion, le Bureau:
- a) **a demandé aux ministres des affaires étrangères des Parties contractantes d'inclure dans leur déclaration l'environnement méditerranéen et le rôle du PAM;**
 - b) **a demandé que le PAM étant également un organe politique, sa présence à la Conférence est souhaitable;**
 - c) **a demandé que le PAM prenne une part active aux réunions de suivi et fasse connaître ses points de vue.**
- (c) Coopération du PAM avec la Banque mondiale (METAP)
34. Le Coordonnateur s'est référé à la déclaration du représentant de la Banque mondiale et a indiqué que des démarches importantes avaient été faites en vue de travailler en collaboration étroite et de coordonner les activités avec la Banque mondiale. Il a énuméré les domaines où il pourrait y avoir une mise en oeuvre commune des activités: la diversité biologique, le renforcement des capacités et l'observatoire. Il a informé le Bureau de la possibilité que la Banque mondiale organise la réunion des ministres de l'environnement du METAP à Syracuse, Italie, en mars 1996, immédiatement avant ou après la réunion d'experts du PAM et la Conférence de plénipotentiaires sur le Protocole tellurique (Syracuse, 4-8 mars 1996).
35. **Le Bureau a pris note de cette information et a souligné qu'il était nécessaire de poursuivre et renforcer davantage la coopération avec la Banque mondiale**
- (d) Réunion de coordination de l'Unité MED et des Centres d'activités régionales
36. Le Coordonnateur a informé le Bureau sur la dernière réunion de l'Unité MED et des Centres d'activités régionales (CAR) sur le programme du PAM (Athènes, 25-27 septembre 1995) qui avait pour but de mener une consultation approfondie sur la mise en oeuvre de la Phase II du PAM. Il a mentionné la question portant sur la convocation par le CAR/ASP d'une réunion d'experts pour examiner et finaliser l'annexe dans le nouveau Protocole relatif aux ASP et à la diversité biologique traitant des lignes directrices et critères à inclure dans la liste ASPIM. Comme aucun crédit budgétaire n'a été alloué à cette réunion dans le budget de 1995, le Secrétariat a suggéré que le Bureau l'autorise à assurer les fonds nécessaires pour cette réunion.
37. **Le Bureau a pris note des informations données par le Coordonnateur et a autorisé le Secrétariat à allouer les fonds nécessaires pour la tenue de la réunion d'experts mentionnée ci-dessus.**

(e) Réunion extraordinaire des Parties contractantes (France, juin 1996)

38. L'observateur de la France a informé la réunion que la France allait poursuivre la discussion avec le Secrétariat sur les dates et le lieu de la réunion.

(f) Création d'un nouveau Centre d'activités régionales (CAR) pour la production propre (CAR/PP)

39. Le Coordonnateur a informé la réunion que le Secrétariat avait reçu une lettre du rapporteur de l'Espagne dans laquelle il regrettait de ne pouvoir être présent pour des raisons de santé et suggérait que la discussion sur le Centre pour la production propre soit reportée à la prochaine réunion du Bureau.

40. Le vice-président de Grèce a informé la réunion de la récente décision de l'ONUDI de situer en Grèce le Centre régional de production propre pour la mer Méditerranée et la mer Noire et d'intégrer ce Centre dans le projet conjoint PNUE/ONUDI de vingt centres de production propre dans le monde.

41. **Le Bureau a pris note de cette information et de la requête de l'Espagne et a décidé d'examiner la question lors de sa prochaine réunion.**

(ii) Composante juridique

(a) Position des instruments juridiques approuvés par la Conférence de plénipotentiaires (Barcelone, juin 1995)

42. Le Coordonnateur a informé le Bureau qu'il existait quelques divergences entre les textes établis dans les quatre langues dues à des fautes de frappe ou de grammaire mais aussi à des problèmes de traduction. Il a déclaré que seules les fautes de frappe mineures pouvaient être corrigées mais qu'aucune correction importante ne pouvait être faite une fois que l'Acte Final avait été signé. En cas de différend, c'est l'article 33 de la Convention de Vienne sur le droit des traités qu'il convient d'appliquer.

43. Le Secrétariat a distribué un document informel contenant le texte de la Phase II du PAM et des Conventions pour la protection de l'environnement marin et la région côtière de la mer Méditerranée et ses protocoles sous leur forme actuelle.

44. **Le Bureau a pris note de ces informations.**

(b) Protocole "Offshore"

45. Le Coordonnateur a informé le Bureau de la position du Protocole "Offshore" approuvé par la Conférence de plénipotentiaires (Madrid, 13-14 octobre 1994). Seules neuf Parties contractantes ont signé le Protocole et jusqu'à ce jour, aucun pays n'a notifié de ratification.

46. Conformément à la proposition émise par la réunion Unité MED/CAR sur le programme du PAM (Athènes, septembre 1995), il a proposé que le Centre du REMPEC soit chargé du suivi de l'application du Protocole "Offshore".
47. **Le Bureau a invité les Parties contractantes à accélérer le processus de ratification du Protocole "Offshore" et a convenu que le Centre REMPEC soit chargé du suivi de l'application de ce Protocole.**
 - (c) Conférence de plénipotentiaires sur le projet de Protocole relatif aux mouvements transfrontières de déchets dangereux et à leur élimination en Méditerranée (Protocole déchets dangereux)
48. Le Coordonnateur a informé la réunion qu'il avait reçu une lettre du ministre de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement de Chypre en date du 7 novembre 1995 mentionnant la déclaration de la Turquie lors de la réunion des Parties contractantes (Barcelone, 9-10 juin 1995) qui pourrait créer des problèmes à l'égard de la participation de Chypre à des réunions du PNUE/PAM, telles que celles sur le Protocole déchets dangereux, qui doivent se tenir en Turquie (avril 1996). La lettre indiquait que si la Turquie ne faisait pas de déclaration claire qui confirme une participation non entravée de la République de Chypre à ladite réunion, il conviendrait de réexaminer la décision prise de convoquer la réunion en Turquie.
49. Le Coordonnateur a indiqué que conformément au règlement des Nations Unies, le Secrétariat avait préparé un accord avec le gouvernement hôte qui serait signé par le PAM/PNUE et le gouvernement de Turquie, spécifiant les responsabilités de chaque partie. Sur la base de cet accord, le gouvernement hôte assure que les Privilèges et Immunités des Nations Unies sont appliqués à toutes les Parties contractantes participant à la réunion.
50. Une discussion s'est engagée sur la question, discussion au cours de laquelle il a été souligné que toutes les Parties contractantes doivent pouvoir participer à la réunion sans aucun empêchement et que toutes les conditions doivent être réunies pour assurer la participation de toutes les Parties contractantes sur un pied d'égalité. Il a été suggéré d'envoyer au nom du Bureau une lettre à la Turquie lui demandant de faire une réponse claire sur cette question.
51. En ce qui concerne les aspects techniques de la question, il a été souligné qu'il existe divers instruments qui traitent du sujet (les Conventions de Bâle et de Bamako, les directives de l'Union européenne) et que compte tenu des développements survenus dans le cadre la Convention de Bâle ainsi que des points demeurés en suspens sur la portée du Protocole, il a été suggéré de demander à la réunion d'experts juridiques et techniques qui se tiendra à Izmir d'examiner la question de près et de proposer un texte final avec valeur ajoutée qui refléterait les caractéristiques de la région méditerranéenne; la Conférence de plénipotentiaires serait alors convoquée sur la base des conclusions de la réunion d'experts.

52. A la fin de la discussion, le Bureau a convenu:
- a) qu'une condition préalable à la tenue d'une réunion des Nations Unies dans un pays est que celui-ci garantisse à tous les pays concernés une égale participation selon les règles et règlements des Nations Unies;
 - b) que le Secrétariat prépare au nom du Bureau une lettre adressée à la Turquie portant sur la participation des Parties contractantes aux réunions du PAM, exprimant les points de vue du Bureau et demandant une réponse claire selon laquelle le gouvernement hôte assure une participation sans entrave de toutes les Parties contractantes à ladite réunion;
 - c) de convoquer la réunion d'experts juridiques et techniques à Izmir, Turquie, comme prévu; elle devra être un peu plus longue afin de résoudre les questions demeurées en suspens et également comparer le Protocole méditerranéen à d'autres instruments en vue d'assurer une valeur ajoutée à la protection de la Méditerranée;
 - d) à cette fin, le Bureau a considéré qu'il convenait de donner suffisamment de temps pour préparer le projet de Protocole du point de vue technique et juridique ainsi que pour le finaliser et qu'il fallait convoquer la Conférence en Turquie dès que possible, à une date qui sera arrêtée par le Bureau, le Secrétariat et la Turquie.
- (d) Conférence de plénipotentiaires sur les amendements au Protocole relatif à la pollution d'origine tellurique (Protocole tellurique).
53. Le Coordonnateur a informé la réunion que tous les préparatifs avaient été faits avec les autorités italiennes pour convoquer la réunion d'experts et la Conférence de plénipotentiaires à Syracuse les 4-5 et 7-8 mars 1995 respectivement.
54. Le vice-président d'Algérie a rappelé aux participants les résultats positifs de la Conférence inter-gouvernementale pour l'adoption d'un Programme global d'action pour la protection de l'environnement marin des activités telluriques (Washington, D.C., 23 octobre - 3 novembre 1995). Ces résultats devront être pris en considération dans le processus de finalisation et d'adoption du protocole tellurique méditerranéen.

(iii) **Développement durable**

(a) **Journées d'étude sur les politiques méditerranéennes de développement durable des zones côtières.**

55. Le Coordonnateur a informé la réunion de l'initiative prise par la Grèce d'accueillir ces Journées d'études à Santorin (Grèce) les 26 et 27 avril 1996; elles ont pour objet d'échanger des expériences sur des politiques, stratégies et pratiques, aux niveaux local, national, régional et international en vue d'un développement des zones côtières de la Méditerranée.

56. Le Président a fait bon accueil à cette importante initiative prise par la Grèce et a remercié au nom du Bureau la France pour la contribution financière proposée.

57. **Le Bureau prie les Parties contractantes de prendre part aux Journées d'études avec une représentation de haut niveau.**

(b) **Commission méditerranéenne de développement durable (CMDD)**

58. Le Secrétariat a présenté à la réunion trois options qu'il propose quant à la date et au lieu de la première réunion de la Commission et a informé celle-ci du projet de mandat (annexe VI au rapport du Coordonnateur - UNEP/BUR/47/3) indiquant qu'il était prêt à le modifier sur la base des commentaires que les Parties contractantes feront parvenir.

59. Une discussion générale s'ensuivit au terme de laquelle il a été décidé que:

a) **le Secrétariat distribuera le projet de mandat de la Commission aux Parties contractantes qui n'ont pas encore répondu, en les priant d'envoyer leurs commentaires concrets dans un délai défini.**

b) **l'option III préparée par le Secrétariat a été acceptée, ce qui signifie que la 1ère réunion de la Commission sera convoquée en octobre/novembre 1996. De cette façon, les pays disposeront de suffisamment de temps pour envoyer leurs commentaires au Secrétariat qui, à son tour préparera un texte révisé que le Bureau et la réunion des Points Focaux du PAM (mai 1996) examineront; s'il est accepté, il sera présenté à la réunion extraordinaire pour approbation finale (juin 1996). Les pays auront alors du temps pour désigner leurs représentants et le Secrétariat pour procéder aux préparatifs nécessaires pour la réunion.**

c) **En ce qui concerne le lieu de la réunion et les incidences financières, le Bureau a noté que la France et le Maroc pourraient éventuellement accueillir la première réunion de la Commission. Le Secrétariat sera informé en temps utile de la position finale adoptée par ces deux pays.**

Point 5 de l'ordre du jour - Date et lieu de la prochaine réunion du Bureau

60. Le vice-président d'Égypte a déclaré que son pays serait prêt à accueillir la prochaine réunion de Bureau au Caire, début mars 1996. La date exacte sera arrêtée en consultation avec le Secrétariat.
61. Le vice-président d'Israël a signalé que son pays serait prêt à accueillir une réunion du Bureau à l'avenir.

Point 6 de l'ordre du jour - Questions diverses

62. Le vice-président d'Égypte a informé la réunion qu'Israël, Chypre et l'Égypte avaient conjointement organisé un exercice de formation en matière de lutte contre la pollution marine. Cet exercice a été un succès, ce qui prouve l'importance de la coopération sous-régionale. Une autre réunion sur le même sujet est prévue au Caire ce mois-ci avec l'Égypte, la Libye, la Tunisie, l'Algérie et le Maroc dans le cadre des projets de coopération sous-régionale financés par la Banque mondiale.
63. Le Secrétariat a distribué deux documents d'information, l'un portant sur la composition du Bureau des réunions et conférences des Parties contractantes (1975 - 1995), et l'autre sur un Annuaire/Base de données informatique sur les ONG.

Point 7 de l'ordre du jour: Adoption du rapport

64. Le Bureau a adopté le projet de rapport le vendredi 10 novembre 1995.

Point 8 de l'ordre du jour: Clôture de la réunion

65. Après l'échange habituel de civilités, le vice-président de Grèce, au nom des membres du Bureau, a remercié le pays hôte pour l'excellente organisation de la réunion et l'hospitalité exceptionnelle qu'il leur a témoignée.
66. Le président a prononcé la clôture de la réunion le vendredi 10 novembre 1995 à 10 h. 45.

ANNEXE I**List of Participants
Liste des Participants****MOROCCO
MAROC****Président
S.E. M. Nourdine BENOMAR ALAMI**
Ministre de l'environnement
Ministère de l'environnement
36 avenue des Héros
Rabat
MarocTel. No. (212) (7) 777697 - 777668
Fax No. (212) (7) 772765 - 777697**GREECE
GRECE****Vice-President
H.E. Ms. Elisavet PAPAZOI**
Deputy Minister
Ministry of the Environment, Physical
Planning and Public Works
17, Amaliados Street
115 23 Athens
GreeceTel. No. (30) (1) 644 7493
Fax No. (30) (1) 643 2589**EGYPT
EGYPTE****Vice-President
Mr. Mohamed FAWZI**
representing Mr. Salah Hafez
Head, Environmental Management Sector
Egyptian Environmental Affairs Agency (EEAA)
Cabinet of Ministers
17 Teiba Street
El Mohandseen/Dokki
Giza, Cairo
EgyptTel. No. (20) (2) 360 1243 - 360 1191
Fax No. (20) (2) 36 10764, Tlx. 91-93794

ISRAEL
ISRAEL

Vice-President
Mr. Dror AMIR
representing Mr. Israel Peleg
Director
Division of International Relations and
Special Projects
Ministry of the Environment
P.O. Box 34033
8 Kanfei Nesharim Street
95464 Jerusalem
Israel

Tel. No. (972) (2) 6553 745-6
Fax No. (972) (2) 6553 752

ALGERIA
ALGERIE

Vice-President
M. Slimane ZAOUCHE
Directeur Général de l'environnement
Ministère de l'intérieur, des collectivités locales,
de l'environnement et de la réforme
administrative
Palais du Gouvernement
6, Place el Qods, Hydra
16035 Alger
Algérie

Tel. No. (213) (2) 590 502
Fax No. (213) (2) 605 072

SPAIN
ESPAGNE

Rapporteur
Mr. José Ramón GONZALEZ LASTRA
representing Mr. Joaquín Ros
Director General de Información
y Evaluación Ambiental
Secretaría de Estado de Medio Ambiente
y Vivienda
Ministerio de Obras Públicas,
Transportes y Medio Ambiente
Plaza de San Juan de la Cruz s/n
28071 Madrid
Spain

Tel. No. (34)(1) 597 5991
Fax No. (34)(1) 597 6026 - 597 6326

OBSERVERS

FRANCE
FRANCE

Ms. Berangère Quincy
Chef du Service des affaires
Internationales
Ministère de l' environnement
20 Avenue de Ségur
75007 Paris Cedex 07SP
France

Tel. No. (33) (1) 4219 1758
Fax No. (33) (1) 4219 1772

ADVISERS-COUNSELLERS

MOROCCO
MAROC

Ms. Bani Layachi
Directeur de l'observation, des études
et de la coordination
Ministère de l'Environnement
36 Avenue Al Abtal - Agdal
Rabat
Maroc

Tel. No. (212) (7) 772671
(212) (7) 772640
Fax No. (212) (7) 777697

Mr. Tahar Tahry
Chef de Cabinet de M. le Ministre
Ministère de l'Environnement
36 Avenue des Héros
Rabat
Maroc

Tel. No. (212) (7) 777697
(212) (7) 777668
Fax No. (212) (7) 777697
(212) (7) 772756

M. Maarouf Rahhal

Chargé de la Direction Juridique
et du Contrôle

Ministère de l'Environnement

36 Avenue Al Abtal - Agdal

Rabat

Maroc

Tel. No. (212) (7) 772634/5

Fax No. (212) (7) 772640

Mr. Abdelhay Zerouali

Chargé de Division

de la Coopération

Ministère de l'Environnement

36, Avenue Al Abtal - Agdal

Rabat

Maroc

Tel. No. (212) (7) 768423

Fax No. (212) (7) 762309

M. Alaoui Mdaghri El Kébir

Chargé de la Division des études

Ministère de l'Environnement

36 Avenue Al Abtal - Agdal

Rabat

Maroc

Tel. No. (212) (7) 726007

(212) (7) 772309

Fax No. (212) (7) 777697

M. Benyahya Mohamed

Chargé de la Division de la Programmation
et du suivi des Projets

Ministère d'Environnement

36, Avenue Al Abtal - Agdal

Rabat

Maroc

Tel. No. (212) (7) 722634

Fax No. (212) (7) 722309

GREECE
GRECE

H.E. Mr. E. Danellis
Ambassador of Greece
to the Kingdom of Morocco
Embassy of Greece
Rabat
Morocco

Tel. No. (212) (7) 723839
Fax No. (212) (7) 702270

Mr. A. Laskaratos
MAP Liaison Officer
University of Athens
Department of Applied Physics
11 Tilemachou Street
114 72 Athens
Greece

Tel. No. (30) (1) 361 3504
Fax No. (30) (1) 360 8518

Mr. C. Cartalis
Advisor to the Deputy Minister
of the Environment, Physical Planning
and Public Works
17, Amaliados Street
115 23 Athens
Greece

Tel. No. (30) (1) 644 7493
Fax No. (30) (1) 643 2589

Ms. A. Katsaras
Ministry of the Environment, Physical Planning
and Public Works
Directorate General for the Environment
147 Patisson Street
112 51 Athens
Greece

Tel. No. (30) (1) 865 0053
Fax No. (30) (1) 864 7420

UNEP/BUR/47/4

Annexe I

page 6

**UNEP/COORDINATING UNIT FOR THE
MEDITERRANEAN ACTION PLAN (MAP)**
PNUE/UNITE DE COORDINATION DU
PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE
(PAM)

Mr. Lucien Chabason
Coordinator

Mr. Ibrahim Dharat
Senior Programme Officer

P.O. Box 18019
48, Vassileos Konstantinou Av.
11610 Athens
Greece

Tel. No. (30) (1) 7253190
Tlx. No. 21-222564 MEDU
Fax No. (30) (1) 7253197
Cables: UNITERRA
E-Mail: unepmedu@compulink.gr